



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 mars 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-03-60 / FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DE PÂQUES**

CONSIDÉRANT les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les congés de Pâques sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par la conseillère Caroline Pinette résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 2 avril 2026 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 7 avril 2026** aux heures habituelles;
- **QUE** l'horaire prévu pour les travailleurs aux services publics soit sur appel en alternance selon l'horaire proposé par le responsable des travaux publics à la direction générale et que tous les travailleurs seront au travail si des déneigements sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 mars 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière